

## RECHERCHES SUR LE VOCABLE MORTIER

Parmi les lieux dits de Braine-le-Comte, nous remarquons le *champ du mortier* appelé en 1370 *le mortier*. Des recherches spéciales sur ce vocable toponymique nous permettent de produire ici diverses indications qui peuvent intéresser quelques-uns de nos lecteurs, voire même leur inspirer le désir d'achever l'étude de ce nominal antique et si répandu.

L'appellatif *mortier* ou *le mortier* et ses variantes *mortiers*, *mortières*, *morterol* ou *morteyrol*, en latin *mortarium*, *morterium*, *morteriolum*, *morteria* désignent en France un grand nombre de quartiers, hameaux ou sections de campagne. Nous en avons trouvé au-delà de cinquante dans les vocabulaires topographiques.

En Belgique, nous connaissons le lieu dit *au mortier* qui fait partie du ban de Châtillon (Luxembourg), l'ancienne seigneurie et ferme *du mortier* à Haut-Ittre (Brabant), le fief *des mortiers* à Maulde (Hainaut), le champ dit *la grosse mortière* à Pecq (Hainaut), la ferme nommée *le petit mortier* à Popuelles (Hainaut), l'ancienne seigneurie et ferme *du mortier* à Écaussinnes-Lalaing (Hainaut), *Mortiers*, lieu dit de Bauffe (Hainaut), *Mortiers* dépendance de Wulveringem (Fl. Occid.), *Mortierhoek* dép. de Oost-Nieuwkerke (Fl. Occid.).

Une commune du pays de Herve porte le nom de *Mortier*

qui se prononce dans l'idiome local *Mwèrti*. On la trouve mentionnée sous l'appellation de *Mortarium* en 910, de *Mortire*, vers 1250.

La rencontre si fréquente du mot *Mortier* et de son pluriel *Mortiers* dans la toponymie et surtout l'article qui régulièrement l'accompagne, nous révèlent dans cet antique vocable un substantif commun de la langue romane usuelle. Mais quelle était la signification de *Mortier* à l'époque où l'on en fit une désignation topographique? Pour nous renseigner à cet égard, nous avons consulté le Glossaire de Du Cange (1). Or, il nous a paru qu'entre les différentes significations relatées par cet auteur, les plus anciennes sont les suivantes :

1. *Mortarium* ou *morterium*, mortier, vase servant à piler.
2. *Mortarium* ou *morterium arenatum*, mortier de maçon.
3. *Mortarium*, *morterium*, *morteria*, mare, étang, marais.
4. *Mortarium*, mortalité, tuerie, carnage.

Jusqu'à quel point la genèse de la dénomination locale qui nous occupe, ressort-elle de ces acceptions de *mortarium*?

C'est ce qu'il importe d'examiner.

Le *mortarium* entendu dans le sens de vaisseau propre à piler, à égruger, nous suggère l'unique hypothèse que voici :

« Lorsque, dit Tailliar, les hôtes et les serfs groupés autour des châteaux seigneuriaux formèrent des villages, l'usage général était de broyer le blé, soit à l'aide de pierre ou mortier, soit au moyen de moulin à bras. Les moulins à eau étaient connus sans doute, mais rares et peu usités (2). »

Chaque famille possédait-elle alors son mortier ou bien cet ustensile se trouvait-il installé à demeure fixe pour le service des habitants de tout un groupe de maisons? Dans le second

(1) *Glossarium medicæ et infimæ Latinitatis*, édition de Niort, chez Favre, 1885.

(2) TAILLIAR, *Recueil d'actes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*. Introduction et notes, p. CCXLVII.

cas, le mortier aurait pu donner son nom à l'endroit qu'il occupait.

*Mortarium*, dans sa deuxième acception, semble très peu convenir à une désignation locale.

Si l'on entend *mortarium* dans le sens de mare, étang, marais, il est aisé de comprendre qu'il ait pu passer dans la toponymie.

Le grand mortier et le petit mortier de Maulde que nous avons visités contiennent des bas-fonds, des mares, des fosses avec ou sans eau, qui justifient à souhait leur dénomination. Il en est de même à Popuelles de la ferme dite le petit mortier, qui est située au milieu des terrains aquatiques du hameau de Moreux.

D'après une notice récemment publiée dans la *Gazette de Liège*, c'est d'un étang que la commune précitée du pays de Herve aurait reçu son nom de *Mortier*. Nous ne pouvons admettre cette étymologie. Il faut savoir que l'agglomération voisine de l'église paroissiale est seule désignée sous le nom de *Mortier* par les gens du pays. Or, elle se trouve sur le penchant de la colline ou plateau de Herve, mais à peu de distance de son sommet. Comment concevoir que l'appellatif *mortarium étang*, ait pu se donner à une colline (1) ?

Les lieux connus à Braine-le-Comte et à Écaussinnes-Lalaing sous la dénomination de *Mortier*, à Pecq sous celle de *Grosse Mortière*, ne sont pas précisément dans les mêmes conditions que le *Mortier*, voisin de Herve ; néanmoins, nous pouvons dire, après examen de ces divers emplacements, que pour aucun d'eux rien ne justifie la supposition d'un étang.

Quant à *Mortarium*, synonyme de mortalité, il est généralement reconnu que la ville de Mortara, en Lombardie, lui doit

(1) Nous devons à la complaisance de M. Dobbstein, vicaire à Mortier, plusieurs indications sur cette commune et d'autres renseignements précieux.

son nom. Cette ville se trouve située dans la vaste plaine qui fut le tombeau des armées de Didier, roi des Lombards, détruites par Charlemagne en 774. Telle est, d'après la plupart des historiens, l'explication du nominal Mortara (1).

On ne peut douter que l'appellatif *Mortier* soit parfois susceptible d'une interprétation analogue. Il apparaît, en effet,

(1) Cf. VIVIEN DE SAINT MARTIN, *Diction. de Géogr. universelle v° Mortara*. — MORERI, *Grand Dictionn. historique v° Mortare*, où il s'appuie sur l'autorité de Pennot, *Hist. trip. canon. regul.*

Au sujet de Mortara, Pennot s'exprime ainsi : « Est oppidum apud Insubres, in planitie quæ Papiensem comitatum à Novariensi determinat, à sylvis et nemoribus *sylva bella* olim nominatum, sed post cladem à Desiderio rege Longobardorum acceptam, qui cum Carolo Magno de summâ regni certans, ibidem exercitu cum regno amisso, captus cum filiis et interfectus, regno Longobardorum finem dedit, *Mortarium* sive *Mortaria* deinceps nuncupatum. » GABRIELE PENNOTO, *Generalis totius sacri ordinis clericorum Canonicorum Historia tripartita*. Coloniae, an. 1630.

C'est la même ville de Mortara qui se trouve désignée dans le passage suivant de « *Laudes Papiæ* » : « In Lomellinâ per plus quam viginti millia passuum ab urbe (Pavie) distans est locus, qui antiquitus *pulchra sylva* dicebatur, postmodum verò propter mortalitatem et cœdem magni exercitus Caroli regis Francorum, qui ibi primo superatus est à rege Longobardorum Desiderio. *Mortarium* nomen habuit; estque nostræ Diœcesis et territorii. Ibi jacent corpora Amelii et Amici, quorum unus erat filius Comitis Andegavensis, qui dicto bello occubuerunt, quorum vitæ miri actus leguntur, quorum etiam, uti dicitur, sepulcra mirabiliter unita sunt. » *Anonymi Ticinensis, Commentarius de Laudibus Papiæ, elucubratus circiter annum 1550, apud MURATORI, Rerum italicarum scriptores*, tom. XI, col. 21.

Ce *mortarium* de la basse-latinité eut quelquefois la forme *mortorium*, d'où *mortoire*, que nous trouvons dans ce texte de Ph. Mouskes, parlant du siège de Troie :

« Grant mortoire i ot et grant tence. »

comme équivalent du vocable italien *Mortara*, dans ce passage du roman de Jourdain de Blaye, écrit au XIII<sup>e</sup> siècle :

Amillez et Amis . . . . .  
 . . . bons compaignons loyaux et esprouvez  
 à *Mortiers* gisent es plains de Lombardie (1).

Les endroits où l'on peut supposer dans ce nominal, un sens funèbre, doivent être assez nombreux, car le vocable *Mortier* de la langue usuelle comportait apparemment d'autres significations que celle de tuerie de milliers d'hommes ou d'immense champ de morts, comme celui de *Mortara*. Nous en jugeons ainsi, d'après diverses applications, non du substantif commun *mortier* que nous n'avons trouvé nulle part, mais de ses congénères qui se rencontrent dans les textes reproduits ci-dessous. Ce sont *morteis*, *mortore*, *mortoire* et *mortorio*.

**Morteis = meurtre.** — A la suite de ses explications sur *Mortarium mortalité*, Du Cange dit : « *Morteis*, eadem ut videtur notione. » Puis il cite cet exemple tiré d'un acte de convention datant de l'année 1302. « Tous lor biens, il puent meneir et ramenier à Trèves sauvement et en nostre conduist, sans empeschement de nous ne de noz sougis, sauf que nous n'entreprenons rien des *morteis* faictes. »

**Mortore, mortoire = accident** suivi de mort d'hommes.

Un registre du magistrat de Tournai, de l'an 1275-1276, conservé aux archives de cette ville, porte ce qui suit :

« De le porcession de Tornai. — Par un demerkes l'an mcccxxxvi, et le jor de celle porcession... eut un *mortoire* à la porte seconde le val. Si eut mort vii homes... Et xlv ans devant cestui *mortoire* eut un autre *mortore* le jour de le porcession, à le porte Saint-Martin. Se n'i avoit que une seule porte et si n'estoit mie pavée. Si eut mort aus xxi. »

**Mortoire = ossuaire**, lieu de sépulture. On lit dans la parabole des II *mortoires* de bestes, par Watriquet de Couvin (an. 1327) :

(1) *Bulletins de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, année 1837, tome IV, p. 246.

« Si trouvâmes haut ens ou plains,  
 qui n'iest pas perreus ne rubesles,  
 deus grandes *mortoires* de bestes  
 esparses parmi la champaigne (1) »

*Mortoire* avec le complément qui lui est ici donné = charnier. Sans aucun complément, il doit signifier amas de cadavres, lieu de sépulture.

**Mortorio**, équivalent du latin populaire *mortorium*, = enterrement (2).

Il ne paraît pas douteux que le nom commun *mortier* eut, selon les contrées, une ou plusieurs des significations que nous venons de reconnaître dans *morteis*, *mortore*, *mortoire* et *mortorio*. Ces vocables sont évidemment comme *mortier*, autant de dérivés de *mortis* (gén. de *mors*) et le sens fondamental que les vocabulaires leur attribuent, aussi bien qu'à *mortarium*, d'où *mortier*, est celui de *mortalité*.

Il résulte de ces données que l'interprétation du nom de lieu *mortier* dans le sens tragique ou funèbre peut être admissible, dans bien des cas. Nous n'oserions toutefois établir aucune conjecture en ce genre, sans l'appoint d'une trouvaille, d'un indice historique ou d'une tradition locale. C'est pourquoi nous renonçons à toute hypothèse de cette sorte, en ce qui concerne le champ de Braine-le-Comte nommée *le mortier* au XIV<sup>e</sup> siècle et sans doute antérieurement. Le fait qu'elle confine à la *ruelle de la tuerie* ne donne lieu à aucune induction, car cette appellation sinistre est probablement due au voisinage d'un abattoir et, du reste, nous ne l'avons jamais rencontrée dans les documents antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous allons ici mettre fin à l'exposé de nos thèses et

(1) *Dicts de Watriquet de Couvin*, publiés par Aug. Scheler. Bruxelles, Devaux, 1868.

(2) Cf. *Glossaire de la langue d'oïl* (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), par le Dr Bos. Paris, J. Maisonneuve, 1891.

hypothèses, lorsqu'il nous arriva de rencontrer l'indice d'un *mortarium* susceptible d'acceptions absolument neuves pour nous.

Nous devons cette bonne fortune au Glossaire roman-latin, publié en 1846 par Émile Gachet, d'après un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle conservé à la bibliothèque de Lille. Dans une série de noms de fruits, ce recueil renseigne *prunum pronne* (prune), *prunetum pronnelle* (prunelle), *pomum pome* (pomme), *pometum pumette* (petite pomme), *morum moure* (mûre), *moretum meurei*.

Quelle relation y a-t-il entre *moretum* et *mortarium*? Quel fruit est désigné par *moretum*?

Nous avons à examiner ces deux questions.

Il nous fut d'abord révélé par Theil (1) que *moretum* et *moretarium* sont synonymes et bientôt après nous eûmes la satisfaction de trouver dans le dictionnaire de M. Ménage, v<sup>o</sup> Mortier, ce passage de Scaliger traitant de *moretum* et de *moretarium* : « *Moretarium... mox extritâ litterâ (e), mortarium dixerunt* (2). » A ce texte qui ne laisse aucun doute sur l'identité de *moretum* avec *mortarium*, nous ajoutons ces données plus claires encore du Lexicon de Facciolati (3), v<sup>o</sup> Mortarium :

« *Mortarium, ii n. Vas in quo res... teruntur subigunturve : est per syncopen à moretarium quod sit vas in quo herbæ moreto conficiendo aptæ contunduntur.* » Ibid., v<sup>o</sup> *moretarium* : « *Moretarium* absoluè, ipsum *moretum.* »

Ces auteurs, il est vrai, ne s'occupent de *moretum* et de ses dérivés que dans les acceptions classiques suivantes : vase à

(1) *Dictionnaire latin-français rédigé d'après le grand dictionnaire de Freund.*

(2) *Dictionnaire étymologique de la langue française*, tome II. Paris, 1750

(3) *Totius Latinitatis Lexicon, cura et consilio Jacobi Facciolatti, etc.*, 1839.

piler, ce qu'on y pile, lieu où l'on pile. Mais toujours est-il que *moretum* et *mortarium* se sont dits l'un pour l'autre.

Que signifie *moretum* traduit en roman par *meurei*?

*Moretum* diminutif de *morum* désigne la petite mûre du buisson, le fruit de la ronce noire, appelé par les botanistes mûre des haies, mûre sauvage ou maure. On nomme ce fruit en wallon du Hainaut, *meumeure*, *meure* ou *meurte*; dans le patois de Liège, *aumône*. Il était appelé dans les dialectes de l'ancienne langue française *muron*, *meuron*, *mouron*, *moret*. Fréd. Godefroy, v<sup>o</sup> *moret*, renseigne ce vocable comme synonyme de mûre, d'après Cotgrave (édition de 1611), qui le rend en anglais par *hurtle-berries* (baie de la ronce).

Du Cange ne donne pas à *moretum* le sens de mûre sauvage. Néanmoins sa définition de *moretum* ou *moratum* : « *potionis genus ex vino et moris dilutis confectæ,* » prouve qu'il reconnaît dans ce vocable un dérivé de *morum* mûre.

A la suite de « *pomum* » pomme, le glossaire précité de Gachet relate « *pomarium* » et « *pomerium pumeraie*, lieu où croissent *pumiers* ». Nous en inférons qu'outre *moretum* mûre des haies, on dût avoir aussi jadis *moretarium* ou *moreterium*, par contraction *mortarium* ou *morterium*, en roman mortier servant à désigner un lieu où les mûriers croissent en abondance.

Les endroits où se rencontrent de plantureuses végétations de cette sorte, sont communs en Belgique et plus communs encore chez nos voisins du midi. « Dans certaines localités de la France, dit Dorvault (1), les mûres des haies sont si abondantes que nous ne concevons pas comment dans les mauvaises années de la vigne, on n'en obtient pas du vin, de l'alcool, du vinaigre. »

Mais voici un second fruit que désigne le vocable *moret* et

(1) *Officine ou répertoire général de pharmacie pratique*. Paris, 1886.

dont les jeunes lauréats de l'école buissonnière ne raffolent pas moins que de la mûre du buisson.

*Moret* s'est dit et se dit encore actuellement de la myrtille, petite baie bleue de l'airelle. Les myrtilles sont nommées caquelinges en Hainaut, cousinettes dans le Tournaisis, franbâh et aussi caquelinges dans le pays de Liège.

Ailleurs on les connaît sous d'autres dénominations. « Selon les contrées, dit Dorvault, les fruits de l'airelle portent les noms de bluets, lucets, maurets et *morets*. »

Baillon, dans son *Dictionnaire de botanique* (1), v<sup>o</sup> *moret*, renvoie au mot scientifique *vaccinium myrtillus*, en italien *mortella*, en français l'airelle ou la myrtille. Ces deux derniers noms s'appliquent également à la baie délicieuse dont nous parlons et au petit arbuste qui la porte.

L'airelle se rencontre fort communément sur les parties les plus élevées des bois. Dans la forêt de la Houssière, les myrtilles abondent. Il dut en être de même autrefois à Braine-le-Comte dans la section de campagne que, pour cette raison, sans doute, l'on dénomma primitivement *mortarium* le lieu des *morets*, des myrtilles, d'où ensuite le *moretier* ou le *mortier* (1370). Ce champ occupe un plateau jadis couvert de bois et dont le sol sablonneux et caillouteux est particulièrement favorable à la production spontanée de l'airelle.

C. DUJARDIN.

(1) Paris, Hachette, 1876.